

9730125Y
ACADEMIE DE LA GUYANE
COLLEGE HENRI AGARANDE
AVENUE DES ILES
97387 KOUROU CEDEX
Tel : 0594320068

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :1
Année scolaire : 2019-2020

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

- les documents ayant trait à la vie scolaire : punition, sanction, messages et courriers destinés aux familles notamment,
- les documents ayant trait au stage de découverte en entreprise.

A

Nom :CRISTINA

Prénom :Christine

Qualité :DACS

Fonction :PE

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1